



LE TOURISME AU PORTUGAL ET SA REPRISE

Bien que les experts aient initialement prédit que le Portugal ne reviendrait pas du tout de la crise pandémique, les dernières études indiquent que le pays pourrait bientôt revenir aux niveaux d'avant la pandémie.

La pandémie a impliqué 10,6 millions de touristes entrant au Portugal en 2020, ce qui a entraîné une contraction économique de 7,6% enregistrée cette année-là. Pourtant, le tourisme intérieur a permis une certaine reprise pendant les mois d'été.

Dans son article le plus récent, l'agence de notation financière DBRS Morningstar déclare que « bien que cette crise aura inévitablement de graves conséquences pour de nombreux travailleurs et entreprises, en particulier les plus exposés à l'activité, la demande touristique au Portugal devrait revenir à la pré-pandémie ».

Pour DBRS, le Portugal voit son caractère et son espace consolidés et conquis au niveau mondial et l'attractivité restera longtemps après la pandémie.

« Il n'y a eu aucun changement structurel dans les caractéristiques qui ont fait du pays une destination attrayante pour les visiteurs du monde entier avant la crise. Les gens visitent le Portugal en raison de ses attractions naturelles, du beau temps et de bonnes connexions avec l'Europe. Lorsque la pandémie sera maîtrisée, la demande touristique du pays devrait à terme se redresser complètement », conclut l'analyse.

Avec 50% des établissements nationaux fermés ou sans hôtes, le nombre de touristes résidents a baissé de 53,9% (-58,8% en novembre) et celui des non-résidents de 82,9% (-85,5% en novembre).

DBRS a analysé qu'entre 2010 et 2012, nous avons atteint 14 millions de non-résidents par an, passant à 27 millions de personnes en 2019. Pour autant, cette « légère reprise » en décembre n'a pas suffi à éviter de lourdes pertes pour le secteur sur l'ensemble de 2020. Tout au long de l'année dernière, l'INE estime que le tourisme a compté 10,5 millions 61,2% de moins que les 27 millions enregistrés en 2019. En d'autres termes, la pandémie a fait perdre au secteur du tourisme environ 17 millions de touristes.

Dans une analyse par régions, l'Alentejo a été celui qui a enregistré la plus faible baisse du nombre de nuitées en 2020, en baisse de 37,3%, tandis que les plus fortes baisses ont été enregistrées dans la zone métropolitaine de Lisbonne (-71,5%) et dans le Région autonome des Açores.

En moins de 10 ans, les revenus de l'hébergement touristique ont littéralement triplé avec ce doublement des arrivées de touristes. Ainsi, à la fin de la décennie, le tourisme et les industries connexes représentaient 17% du produit intérieur brut (PIB), 19% de l'emploi et 20% des exportations totales.

INFORMATION INTERNATIONALES



NOUS AVONS CONSEILLÉ VODAFONE SUR SON OPPOSITION À L'ACQUISITION DE DTS PAR LA SOCIÉTÉ DE TÉLÉCOMMUNICATIONS « TELEFÓNICA »

Alfonso Ois, associé du département de droit de la concurrence et de droit européen du cabinet, continue de conseiller Vodafone dans sa stratégie d'opposition à l'acquisition de DTS. Cette opération a été autorisée en 2015 par l'autorité espagnole de la concurrence, qui a imposé à Telefónica un ensemble de conditions très strictes pour garantir l'existence d'une concurrence effective sur le marché de la télévision payante, pour une période initiale de 5 ans. Récemment, l'autorité de la concurrence a décidé de supprimer deux des conditions limitant la capacité de Telefónica à acquérir exclusivement des contenus audiovisuels de première et de catalogue. Vodafone a décidé de faire appel de la résolution susmentionnée et a confié à l'Office le recours contentieux-administratif devant la Cour nationale, ainsi que la demande de mesures provisoires, considérant que l'autorité de la concurrence n'avait pas correctement envisagé l'impact de la suppression des conditions du marché de la télévision payante et des marchés des communications électroniques associés.

Vodafone continue donc à faire confiance au département de la concurrence et du droit communautaire du cabinet.

ARTICLE DE JUAN JOSÉ ZABALA SUR LA RESPONSABILITÉ PATRIMONIALE DE L'ADMINISTRATION POUR LES DOMMAGES CAUSÉS PAR COVID-19

Dr Juan José Zabala, procureur de l'État et associé coordinateur du département de droit administratif de notre bureau de Madrid, a écrit un article détaillant la position du bureau par rapport aux revendications de responsabilité de l'administration au niveau des dommages causés par les décisions politiques mises en œuvre dans la lutte contre la pandémie.

(Article)